

République Française
Département Ardèche

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 8 AVRIL 2016

L'an 2016 et le 08 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, BOYER Paul, DI VUOLO Michel, GONTIER Philippe, AUDIBERT Odile, BREMOND Jeanine, TALAGRAND Eric, JEANMOUGIN Denis,

Excusés : STAES Clotilde (pouvoir à JEANMOUGIN Denis),

Absent : ROUVIER Alain,

Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET GENERAL - N°2015-04-001

Le 1^{er} Adjoint présente le compte administratif pour l'exercice 2015.

Celui-ci fait état des résultats suivants :

- 131 070.06 € en recettes et 81 645.52 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 49 424.54 €.

- 96798.80 € en recettes et 53 391.84 € en dépenses d'investissement se traduisant par un excédent de financement de 22 474.96 €.

- 3 602.84 € en recettes et 6 500.00 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Après avoir invité le Maire à se retirer, après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Maire.

Objet : COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET GENERAL- N°2015-04-002

Après l'adoption du compte administratif, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2015. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du maire, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT 2015 BUDGET GENERAL - N°2015-04-003

Après l'adoption du compte administratif 2015 du budget général, le maire propose l'affectation de résultat pour cet exercice.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 49 424.54 € et l'absence de besoin de financement en investissement, après intégration des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé de conserver la somme de 49 424.54 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat telle que proposée.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET CCAS - N°2015-04-004

Le 1^{er} Adjoint présente le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2015, sachant que celui-ci a été dissous au 31 décembre 2015.

Celui-ci fait état des résultats suivants :

- 4 010.91 € en recettes et 1 891.91 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 2 119.00 €.

- 00.00 € en recettes et 00.00 € en dépenses d'investissement se traduisant par un excédent de financement de 00.00 €.

Après avoir invité le Maire à se retirer, après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Maire.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET CCAS 2015 - N°2015-04-005

Le maire rappelle la délibération en date du 03 novembre 2015 portant sur la suppression du Centre Communal d'Action Sociale. Après l'adoption du compte administratif CCAS 2015, le maire propose de reporter l'affectation de résultat de cet exercice sur le budget principal 2016.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2 119.00 €, il est proposé de conserver la somme de 2 119.00 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat telle que proposée.

Objet : VOTE TAUX IMPOTS LOCAUX - N°2015-04-006

La commune, pour son fonctionnement et ses projets d'investissement, s'appuie nécessairement sur deux types de recettes : la dotation de l'Etat et le produit fiscal des impôts locaux. Sur ce dernier point, le Maire indique qu'il est possible de procéder à des augmentations modérées tous les ans mais qu'il est également possible de procéder à des augmentations plus significatives périodiquement, de manière à constater l'évolution du produit effectivement dans le cadre du budget communal.

Le Maire propose d'augmenter les taux de 3% en 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les taux d'imposition applicable en 2016 aux trois taxes directes locales.

Il propose de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 5.56 %
- Taxe foncière (bâti) : 5.15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.97 %

Le produit attendu s'élève à 13 689,00 € auxquels il y a lieu de rajouter des allocations compensatrices pour un montant de 860.00 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Objet : **VOTE DU BUDGET GENERAL 2016 – N°2016-04-007**

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre de la manière suivante:

- en section de fonctionnement : 157 909.00 € en recettes et dépenses ;
- en section d'investissement : 197 002.00 € en recettes et dépenses.

Il est proposé de voter ce budget par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opération en investissement.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents,